

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2018 A 19H30

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Présents : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, F.BROUSSE, B.LAVIRE, A.BRET, C.DUMAS, S.AMEUR, A.L.BRUNET, T.GERossier, C.GOUVERNEUR, M.JEANNEY, J.C.RUGA, I.RACCURT.

Absents Excusés : G.PIPAZ (Pouvoir F.BEAUVOIS), J.P.PERROT (Pouvoir A.BRET)

Secrétaire de séance : Maria JEANNEY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT POUR RENEGOCIATION ET CONSTRUCTION MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour les besoins du financement de l'opération construction nouvelle mairie, la commune devra souscrire un emprunt. Les taux étant relativement bas en ce moment, il serait opportun de renégocier deux prêts en cours. Il propose donc de souscrire un emprunt d'un montant de 400 919,28 € auprès du Crédit Agricole Centre Est et de le ventiler de la façon suivante : 270 000,00 € construction mairie et 130 919,28 € refinancement dont un capital restant dû de 120 659,37 € et une indemnité de remboursement anticipé d'un montant de 10 259,91 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de recourir à l'emprunt et autorise Monsieur le Maire à valider l'offre dont les principales caractéristiques sont :

- Montant du prêt : 400 919,28 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : renégociation d'emprunts et construction nouvelle mairie.
- Taux d'intérêt annuel : 1,76 %
- Echéances : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Commission d'engagement : 400,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la décision modificative N°1 (annexe n°1)

SUBVENTIONS RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL (RAMI) - CMSB FOOT

Relais Assistants Maternels Intercommunal : Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Andrée RACCURT qui a assisté à l'assemblée générale du RAMI en date du 22 janvier 2018. Après avoir présenté le bilan financier 2017, elle porte à la connaissance de l'assemblée le budget prévisionnel 2018 qui laisse apparaître une augmentation du salaire de l'animatrice entraînant une hausse des charges salariales. Ce budget est équilibré avec les participations des trois communes Balan-Béligneux-Bressolles dont 4 217,00 € pour la commune de Bressolles (à noter que cette subvention s'élevait à 3 875,00 € en 2017)

Monsieur le Maire regrette que l'augmentation ne porte que sur un seul poste et ne perçoit aucune plus-value pour les activités en faveur des enfants. Andrée RACCURT insiste sur le fait que les assistantes maternelles de la commune sont très présentes au sein de l'association, trois sont membres

du bureau. Elle précise que les communes de Balan et Béliigneux ont déjà acté l'augmentation de la subvention et que les communes reçoivent une compensation de la Caisse d'Allocations Familiales par le biais du Contrat Education Jeunesse de Béliigneux. (1892,00 € pour Bressolles en 2017)

Christian GOUVERNEUR regrette que la commune de Bressolles soit mise devant le fait accompli. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le versement de la subvention et de rester sur le même montant que 2017 soit 3 875,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 5 contre (A.RACCURT, S.AMEUR, A.L.BRUNET, B.LAVIRE, C.GOUVERNEUR) et 1 abstention (T.GEROSIER) décide d'allouer au relais d'assistants maternels intercommunal 3 875,00 € au titre de l'année 2018.

CMSB Section Football : Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, une demande de subvention du CMSB Section Football sollicitant un versement d'un montant de 1 600,00 €. Il rappelle que cette subvention permet au CMSB Foot d'honorer les factures relatives à sa propre consommation d'électricité, le club ayant à charge la fourniture d'énergie. Reconnaisant le travail effectué par les bénévoles, sachant que le club de Bressolles est le dernier indépendant sur le territoire de la Côtière, Monsieur le Maire propose de verser le même montant que 2017 soit 1 400,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au CMSB Foot 1 400,00 € au titre de l'année 2018.

INSTRUCTIONS D'URBANISME

Déclarations préalables :

- ECO GREEN ENVIRONNEMENT - pose de panneaux photovoltaïques.
- Monsieur MAZILLE Christian - ravalement de façades.
- Monsieur RACCURT Jean-Louis - construction d'une piscine.
- Monsieur LAVIRE Jérôme - mise en place d'un abri de loisirs.
- Monsieur SCAPPATICCI Thomas - construction d'un garage.
- Monsieur GRISEY DEMENGEL Nicolas - réfection de toiture.
- Monsieur CABANES Fabien - édification d'une clôture et mise en place d'un portail.
- Monsieur NADAL Christophe - pose de deux velux.
- Monsieur BATTUT Pascal construction d'une piscine et mise en place d'un abri de jardin.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Commission Travaux (A.RACCURT) :

- Point sur différents travaux d'entretien

Commission Fleurissement (A.BRET) :

- Il faudra prévoir de changer les jardinières en bois.

QUESTIONS DIVERSES

A.L. BRUNET demande où en sont les actions du CMJ.

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain sera présent lors du prochain conseil communautaire pour présenter le déploiement de la fibre.

La séance est levée à 21 h 05